

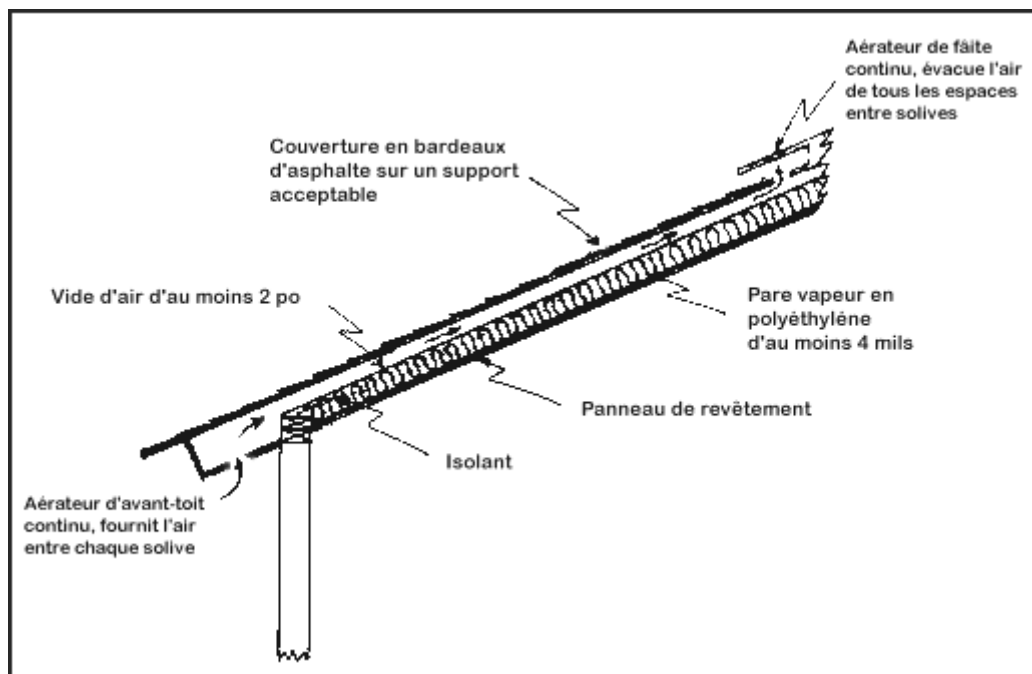
LA VENTILATION DES TOITS COUVRANT DES PLAFONDS-CATHÉDRALE

Les plafonds-cathédrale couverts par des toits en bardeaux d'asphalte doivent être bien ventilés, comme toutes les couvertures, pour éviter les dommages aux bardeaux. Il doit y avoir au moins 1 pouce (25 mm) d'espace entre le revêtement de couverture et l'isolant pour que l'air passe librement.

Lorsqu'on utilise un pare-vapeur avec les plafonds-cathédrale, il faut une surface totale nette d'entrées et de sorties d'air équivalant à au moins 1/300 de la surface totale du plafond. On assure la ventilation transversale en plaçant la moitié des surfaces de ventilation à l'avant-toit et l'autre moitié au faîte.

Lorsqu'on n'utilise pas de pare-vapeur, il faut deux fois plus de surface de ventilation, soit 1/150 de la surface totale du plafond.

Ci-dessous est illustrée une installation typique.



Pour tous renseignements complémentaires à ce sujet ou autres questions techniques visant les bardeaux d'asphalte, vous pouvez nous écrire par courriel à casma@casma.ca, ou visiter notre site internet : www.casma.ca. Les renseignements présentés dans cette fiche sont de nature générale et ne sauraient remplacer l'avis d'un couvreur professionnel ou les directives d'emploi ou de pose du fabricant. Les consommateurs sont mis en garde contre les risques d'accidents que présente le travail sur des toits, et avant de s'y lancer eux-mêmes, sont invités à suivre l'avis de CASMA : faire appel à des entrepreneurs qualifiés. La présente fiche peut être reproduite avec la permission des auteurs, à condition qu'elle le soit entièrement, sans modification, et avec la mention des droits d'auteur de CASMA.